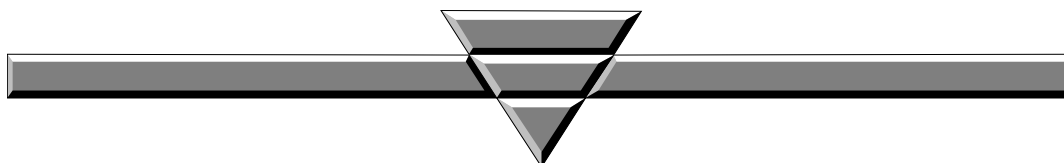


# **MAPA : Marché à Procédure Adaptée**

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
ERASME - MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
Parc d'Activités Innovantes - 69930 ST CLEMENT LES PLACES  
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41  
E-mail : tescure@erasme.org



**OBJET DU MARCHÉ :**  
**Acquisition de 10 lots de 25 tags RFID**

**Date et heure limites de réception des offres :**

**Le 18 septembre 2009**

*Personne publique contractante:* **DEPARTEMENT DU RHONE**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

## **Article premier : Objet de la consultation**

### 1.1 - Objet :

La présente consultation concerne l'acquisition de dix lots de vingt-cinq tags RFID aux caractéristiques suivantes :

- Norme ISO 14.443A avec ID de 7 octets
- Forme : étiquette adhésives circulaires
- Taille : diamètre supérieur à 30mm, inférieur à 35mm

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 et 40.2 du Code des marchés publics.

### 2.2 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Les candidats souhaitant candidater sont invités à se signaler en envoyant un email d'intérêt à [tescure@erasme.org](mailto:tescure@erasme.org) afin d'être notifiés d'éventuelles modifications du dossier de consultation.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **2 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours conformément à l'article 96 du code des marchés publics.

### 2.4 - Commande :

Le bon de commande sera notifié par la personne responsable du marché par voie postale ou par fax.

## **Article 3 : Présentation des candidatures et offres**

Le présent dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- ✓ une proposition financière
- ✓ une proposition de planning de livraison

## **Article 4 : Jugement des offres**

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- **Coût (80% de la note)**
- **Délais de livraison (10% de la note)**
- **Durée de garantie (10% de la note)**

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera retenue.

**Article 5 : Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les candidats transmettent leur offre (par courrier, par mail ou par fax) avant le 18 septembre 2009 et ce, à l'adresse suivante :

**DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
ERASME - MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
Parc d'Activités Innovantes  
69930 ST CLEMENT LES PLACES  
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41  
E-mail: [tescure@erasme.org](mailto:tescure@erasme.org)**

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

**Cachet de l'entreprise**

**Date et signature du candidat**